



CAPERNE – 050M
C.G. – P.L. 79
Loi modifiant la
Loi sur les mines

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 79 MODIFIANT LA LOI SUR LES MINES

Présenté au MRNF dans le cadre de la consultation du
Gouvernement du Québec portant sur le Projet de loi 79

Avril 2010

Corporation Minière Alexis

Corporation minière Alexis est une société d'exploration et de développement minier dynamique et agressive dont l'objectif est de découvrir des mines dans les camps miniers de Val-d'Or et Rouyn-Noranda au Québec, et plus récemment (fin 2009) de Snow Lake au Manitoba, trois des plus prolifiques régions minières au Canada. La société est dirigée par une équipe de gestionnaires très respectés et une équipe technique qui compte déjà plusieurs découvertes minières à son actif.

Le succès d'une entreprise d'exploration repose sur quatre facteurs essentiels : a) le potentiel minéral de la région où sont situés les propriétés minières; b) la quantité de travaux de forage réalisé; c) l'expertise géologique et minière de son personnel; et d) la stabilité de la juridiction où les propriétés minières sont situées. Nous croyons qu'Alexis possède ces quatre ingrédients de base pour trouver de gros gisements d'or et de métaux usuels dans l'une des meilleures juridictions au monde pour le développement minier. La province de Québec figure d'ailleurs au premier rang du secteur minier mondial selon l'Institut Fraser. De plus la région a vu naître plusieurs des grandes sociétés minières et d'exploration canadiennes d'hier et d'aujourd'hui. Ce n'est plus qu'une question de temps et d'investissement pour y faire une découverte majeure.

Dans son exploration Alexis adopte une approche agressive en utilisant de nouvelles technologies modernes pour explorer plus en profondeur et plus efficacement dans des secteurs avec un historique éprouvé de découvertes dont des gisements de classe mondiale.

Depuis 2003, Alexis a investi plus de **\$100M** en exploration, mise en valeur, développement, et mise en production dans les deux camps miniers de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda, où elle possède, seule ou en partenariat, plus de 3300 titres miniers couvrant une superficie de 931 km². Elle y fore entre 60,000 et 80,000 m de sondage carotté par année.

Cette situation enviable a permis à la société de développer et mettre en production (octobre 2008) le gisement d'or du **Lac Herbin** à Val-d'Or, de mettre en valeur et de développer le gisement d'or du **Lac Pelletier** à Rouyn-Noranda en vue d'une mise en exploitation au second semestre de 2010, et enfin de découvrir avec son partenaire Falconbridge Ltée (maintenant Xstrata Copper) le

gîte de cuivre **West Ansil** en 2005 (la première découverte en métaux de base depuis plus de 20 ans dans ce camp minier).

Les succès d'Alexis ces dernières années ont été reconnus par nos pairs et par des organismes économiques locaux. Ainsi Alexis a été le récipiendaire de deux prestigieux prix de l'Association de l'exploration minière du Québec, soit l'«Entrepreneur de l'année » en 2004 et, avec son partenaire Falconbridge Ltée, le « Prospecteur de l'année » en 2005 pour la découverte du gîte « West Ansil ». Sur la scène locale, Alexis s'est distinguée avec la réception de trois prix de la Chambre de commerce de Val-d'Or, soit « Entreprise de l'année » et « Production et transformation » en 2008, et « Investissement de \$2M et plus » en 2009.

Alexis s'est donnée comme mission la création de richesse par le biais de la découverte de nouveaux gisements et l'atteinte du statut de grande société minière et de chef de file par le développement et la mise en production de ces nouvelles découvertes. Dans le but de réaliser cette mission, la compagnie a établi une stratégie à court et moyen terme et une stratégie à long terme :

Stratégie à court et moyen terme :

Alexis est axée sur le développement minier et la production d'or au Québec. Nos objectifs sont :

- Devenir un producteur d'or émergent.
- Atteindre la cible de 70 000 à 80 000 onces d'or produites annuellement au Québec d'ici 2011.
- Générer un flux de trésorerie disponible pour soutenir la stratégie à long terme.

Stratégie à long terme :

Alexis est axée sur la croissance par le biais de l'**exploration** et la découverte de nouvelles mines. Nos objectifs sont :

- Explorer à la fois pour l'or et les métaux usuels.
- Travailler dans des secteurs avec un potentiel de découvrir des mines de « classe mondiale ».

PROJET DE LOI 79 MODIFIANT LA LOI DES MINES

Mise en contexte

Alexis considère que les modifications proposées par le MRNF dans ce qui a été appelé « l'axe économique – création de richesse » vont à l'encontre de l'atteinte de ses objectifs et la poursuite de sa stratégie à court, moyen et long terme. Nous croyons également que ce sentiment est partagé par une très grande majorité des sociétés minières œuvrant au Québec.

Une grande partie des travaux d'exploration effectués par Alexis ainsi que les travaux de mise en valeur et de développement ne se prêtent pas un étalement des travaux statutaires qui faciliterait le renouvellement des claims, particulièrement sur les grandes propriétés. En effet, l'exploration profonde par sondage et les travaux de mise en valeur et de développement ont pour particularité de concentrer les travaux sur quelques claims seulement. Toutefois les résultats obtenus par les forages profonds nous permettent de réviser notre interprétation géologique et de déterminer de nouvelles cibles ailleurs sur nos propriétés. Il faut cependant comprendre que ce processus est long et coûteux (voir le texte un peu plus loin).

Plusieurs des mesures proposées par le projet de loi 79 viendront carrément nuire à l'intégrité des actifs (propriétés minières) qui sont l'une des forces d'Alexis. Cela sera également nuisible pour plusieurs autres intervenants de l'industrie.

Préambule

Les propositions du MRNF (axe économique) pour modifier la Loi des mines sont, semble-t-il, justifiées par une volonté de stimuler les dépenses d'exploration. Toutefois, quant à nous, les termes utilisés (retirer, réduire, limiter, majorer, diminuer) sont non seulement coercitifs mais ils sont totalement négatifs.

Ils vont briser la façon de faire des affaires au Québec. Ils vont balkaniser les grandes propriétés minières. L'exploration avec stratégie à moyen et long terme ne sera plus possible.

On blâme en partie la dormance des claims dans les camps miniers matures pour justifier ces modifications. De la dormance, il n'y en a pas eu que dans ces camps. On peut référer à Raglan (Ni), à la Fosse du Labrador (Fe) et peut-être ???? à La Grande (Au) comme exemples à l'extérieur des vieux camps.

La dormance est un faux problème. On en a pour exemples Donner/Xstrata à Matagami, Alexis et Alexandria/Teck (Au) à Val d'Or, Alexis/Xstrata (Falconbridge-Noranda) à Rouyn-Noranda, Osisko à Malartic. Plusieurs juniors ont su reprendre le flambeau et repartir ces vieux camps miniers. D'autres compagnies

intermédiaires à majeurs profitent du prix de l'or pour démarrer des gisements à faible teneur ou en grande profondeur : Goldex (3g/t Au) par Agnico-Eagle, Westwood (sous 800 m) par Iamgold. L'industrie finit par s'autoréguler elle-même à la longue.

Plus encore, certaines des juniors ont signé des ententes avec les sociétés majeures bien avant la poussée des prix des métaux à leur sommet (on parle ici de 2003-2004-2005). Elles l'ont fait avec une vision d'avenir à moyen et long terme. Alexis a investi annuellement plus de \$10M en exploration de 2004 à 2006. À partir de 2007, le développement et la mise en production de ses deux petits projets aurifères (Lac Herbin et lac Pelletier ont drainé plusieurs dizaines de \$M, mais cela n'a pas empêché la compagnie d'investir en exploration des sommes variant entre \$4M et \$6M en 2007-2008-2009.

La dormance est un phénomène tout-à-fait naturel. Elle vient avec les cycles des métaux, le manque de nouvelles idées et de nouvelles technologies, la concurrence mondiale (gisements plus faciles à trouver ou moins coûteux à exploiter), le manque de marché pour certains métaux (ex: vanadium), le manque de capitaux sur les marchés financiers. Il faut apprendre à vivre avec elle. Pour stimuler l'exploration, phase exigeant des capitaux à risque élevé, il faut des incitatifs fiscaux et non des mesures coercitives.

Un élément souvent cité par d'autres est un régime minier différent pour le Nord et le Sud de la province (ici on parle d'une séparation au 50° 30'). L'exploration y coûterait plus cher à cause de l'éloignement, du manque d'accès et du manque de connaissance géologique. Ceci est vrai. Toutefois, faire de l'exploration profonde en Abitibi coûte aussi très cher. Avec \$1M, on peut forer entre 20 et 40 sondages peu profond. Ce même \$1M ne permet de forer que 3 forages profonds (2000 à 2500 m) qui prendront toute une année pour être complétés. De plus, pour cibler ces forages profonds, il faut se créer des banques de données colossales, en tirer des modèles 3D et les faire évoluer avec les nouvelles données acquises avec chaque forage profond. Il faut sortir des sentiers battus et oser des modèles imaginatifs. À partir des anciennes données et des nouvelles données acquises ces dernières années, Alexis est à réinterpréter la géologie de la « Formation de Val d'Or » dans son entité. Pour y parvenir cela prend du temps et ne peut se faire qu'avec une stratégie à moyen-long terme. Et comme pour le Grand Nord, il faudra que le gisement découvert soit suffisamment gros et/ou riche pour pouvoir le mettre en exploitation.

Commentaires sur les modifications (axe économique)

Après ce préambule, voici nos commentaires sur les modifications proposées par le projet de loi 79:

- Pour la durée de vie des crédits de travaux statutaires, on devrait conserver la situation actuelle, soit aucune limite. Qu'advient-il des propriétés où un gisement a été découvert et mis en valeur et que le contexte économique (prix des métaux, marché des capitaux, offre et demande, ...) ne permet pas la mise en production immédiate? Devront nous perdre la propriété? Refaire des travaux déjà faits? Advenant que le MRNF s'entête à modifier cette durée, celle-ci devrait être d'au moins 20 ans.

- On devrait pouvoir continuer d'effectuer un paiement en argent au lieu de travaux. Cette façon de faire permet de faire face à des situations d'urgence et des problèmes particuliers (tel le refus d'accès au claim par des propriétaires de surface). De toute façon, ce n'est en général pas à l'avantage des titulaires de claims que de payer comptant puisque l'on n'obtient pas de nouvelles connaissances. En plus, c'est de l'argent facilement reçu qui va enrichir les coffres du gouvernement.

- La superficie sur laquelle les crédits de travaux peuvent être utilisés pour renouveler d'autres claims devrait être la même à l'échelle du Québec. Encore ici, la situation qui prévaut actuellement nous semble la meilleure, soit le rayon de 4.5 km. Plusieurs compagnies ont planifié leur stratégie d'exploration à moyen-long terme sur cette base et elles se retrouveront en problème advenant ce changement. Si le MRNF s'entête à vouloir modifier ce rayon, il devra prévoir des mesures d'atténuation.

- Obliger les travaux plutôt que des paiements en argent sur les CM est une très bonne idée. Les exigences pourraient même être plus élevées qu'actuellement tout en demeurant dans les limites du raisonnable. Toutefois, en contrepartie, on devrait également les traiter comme des claims et permettre l'accumulation des crédits et leur utilisation pour renouveler des claims environnants. Sinon la situation actuelle devrait prévaloir.

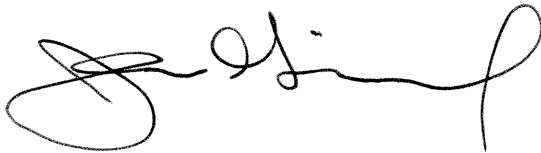
- L'indexation des exigences des travaux comme des rentes est normale et même souhaitable. La majoration de ces exigences, particulièrement à partir du 4e renouvellement, devra être prudente et raisonnable. Et si nécessaire, le compteur des périodes de validité devra être remis à zéro comme cela a déjà été fait en octobre 1988. La meilleure solution est l'indexation sans majoration.

- L'accumulation de crédits sur les BM me semble inutile si on ne peut plus s'en servir pour aider à renouveler des claims environnants. Toutefois nous croyons que certains types de travaux d'exploration de surface devraient être admissibles à l'accumulation et aux renouvellements de claims voisins.

En conclusion, il faut maintenir au Québec un climat favorable au développement durable de l'industrie minière (exploration et exploitation), qui elle devra le faire dans le respect de l'environnement et des gens tant pour le profit de la collectivité que celui de ses actionnaires.

L'ensemble des mesures de modification proposées dans l'axe économique du projet de loi 79 n'a aucun impact sur les facettes environnementales et sociales de l'exploration minière. Ces mesures n'affectent que les intervenants (compagnies et prospecteurs) qui font l'exploration et qui font que le Québec est reconnu à l'étranger pour son expertise et son potentiel. Mettre en action l'ensemble de ces mesures en même temps sera néfaste pour l'industrie et ne fera que ternir l'image du Québec auprès des investisseurs québécois et étrangers. Nous croyons, comme plusieurs autres intervenants avec qui nous avons discuté, que ces mesures n'apporteront pas une création de richesse telle qu'énoncée, mais décourageront plutôt les investissements.

Nous laissons à d'autres l'opportunité de commenter les modifications touchant à ce qui est appelé les aspects environnementaux et sociaux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Girard', with a stylized flourish at the end.

Jean Girard, ing.
Directeur de l'exploration
pour Corporation Minière Alexis